

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 9 (1933-1934)
Heft: 20

Artikel: La France et notre neutralité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-710262>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Neuausrüstung der rumänischen Armee erhalten. Das japanische Angebot sieht nicht nur die Lieferung von Munition und Waffen vor, sondern auch die Errichtung von Munitionsfabriken, die unter der Kontrolle japanischer Angestellter arbeiten würden. Die Bedingungen des japanischen Angebots sind außerordentlich günstig. Die Preise liegen um 25 Prozent unter denjenigen, die von anderer Seite verlangt werden. Darüber hinaus sieht der japanische Vorschlag vor, daß ein Teil der Kosten durch Lieferung von rumänischem Holz und Erdöl gedeckt werden kann.

Eröffnung der historischen Sammlung aus der Zeit des Weltkrieges

Die Schweizerische Gesellschaft für eine historische Sammlung aus der Zeit des Weltkrieges teilt mit, daß ihr Museum im Schloß Schadau in Thun auf 1. August 1934 eröffnet werden wird. Die Sammlung umfaßt ein sehr reichhaltiges, lehrreiches und interessantes Material, Zeugen aus der ersten Kriegszeit 1914/18. Nebst reichhaltigem militärischem Material zeigt sie eine umfassende Sammlung von Zeugen der Wirkung des Weltkrieges und deren Folgen auf das gesamte schweizerische politische und wirtschaftliche Leben. Diese reichhaltige Sammlung verdient Unterstützung der weitesten Schichten unseres Volkes. Für Installationskosten des Museums werden immer noch bedeutende Gelder benötigt, und es wird ein warmer Appell an die schweizerische Öffentlichkeit gerichtet, durch Zahlung von Beiträgen diese einzigartige Sammlung zu sichern und spätern Generationen, die uns dafür dankbar sein werden, zu erhalten. Zahlungen sind auf Postscheckkonto III/3038 Bern erbeten.

Kompanietagung I/68

Die Kameraden der Füüs.-Kompanie I/68, welche den Aktivdienst 1914—1918 mitgemacht haben, führen Sonntag, den 24. Juni 1934, nachmittags 3 Uhr, eine Erinnerungsfeier im Schützenhaus Rehapp, Forchstr. 315, in Zürich 8 durch. Alle Kameraden, die durch die spezielle Einladung nicht erreicht wurden, sind kameradschaftlich zur Teilnahme eingeladen. Die Tagung wird unter Mitwirkung des Spieles des Unteroffiziersvereins Zürich (Leitung Wachtm. Fr. Gysin) durchgeführt.

Für das Komitee:
J. Wirthlin, Marktgasse 12, Zürich 1
Telephon 29547.



Rekrutenschulen.

Artillerie:

vom 27. Juli—11. Okt. (F.-Art.-R. 1 und 2), Bière,
vom 27. Juli—11. Okt. (F.-Art.-R. 7 und 8), Bülach,
vom 27. Juli—11. Okt. (Fest.-Art.-Abt. 5, Fest.-Art.-Kp. 15,
Scheinw.-Kp. 1 und 2), Mte. Ceneri.

Unteroffiziersschulen.

Infanterie:

1. Division W.K. vom 27. Juli—8. August,
UOS vom 8.—29. August, Lausanne.
2. Division W.K. vom 27. Juli—8. August,
UOS vom 8.—29. August, Colombier.
4. Division W.K. vom 27. Juli—8. August,
UOS vom 8.—29. August, Liestal.

Fliegertruppe vom 10. Juli—15. August, Dübendorf.

Sanitätstruppe. Gefreitenschulen vom 2.—31. Juli, Genf.
vom 20. Juli—18. Aug., Basel.

Offiziersschulen.

Infanterie:

1. Division vom 30. Juli—28. Oktober, Lausanne.
2. Division vom 30. Juli—19. Oktober, Colombier.
3. Division vom 30. Juli—28. Oktober, Bern.
6. Division vom 30. Juli—28. Oktober, St. Gallen.

Artillerie vom 13. Juli—27. Oktober, Thun und andere.

Genietruppe vom 13. Juli—27. Oktober, Brugg und Thun.

Sanitätstruppe vom 3. Juli—18. August, Basel.

Wiederholungskurse.

2. Division: F.-Bttr. 28 vom 12.—27. Juli (Schießkurs Kloten).
Art.-Beob.-Kp. 2 vom 6.—21. Juli.
Geb.-Tr.-Kol. 1/2 vom 9.—21. Juli.

4. Division: Art.-Beob.-Kp. 4 vom 20. Juli—4. August.

5. Division: Geb.-Sap.-Kp. IV/5 vom 30. Juli—11. August.
Geb.-Tr.-Kol. I/5 vom 27. Juli—8. August.

6. Division: Füs.-Kp. II/83 vom 16.—28. Juli
(Schießschule Wallenstadt).

Festungsbesatzungen:

Geb.-Mitr.-Abt. 1 vom 2.—14. Juli.
Mot.-Art.-R. 7 vom 13.—28. Juli.
Geb.-Scheinw.-Kp. 5 vom 13.—28. Juli.
Geb.-Sap.-Kp. 8 vom 16.—28. Juli.

Armeetruppen:

Schw. Art.-R. 4 vom 27. Juli—11. August.
Mineur-Bat. vom 23. Juli—4. August.
Funker-Kp. 3 vom 2.—14. Juli.
Flieger-Kp. 7 vom 4.—19. Juli.
Flieger-Kp. 8 vom 19. Juli—3. August.

Landwehr:

Art.-Beob.-Kp. 2 vom 6.—18. Juli.
Art.-Beob.-Kp. 4 vom 20. Juli—1. August.
Fest.-Art.-Kp. 8 vom 16.—28. Juli.
Mot.-Art.-R. 7 vom 16.—28. Juli.
Geb.-Scheinw.-Kp. 5 vom 16.—28. Juli.
Geb.-Sap.-Kp. 8 vom 16.—28. Juli.
Frd. Mitr.-Kp. 22 vom 16.—28. Juli
(Schießschule Wallenstadt).
Schw. Art.-R. 4 vom 27. Juli—8. August.
Mineur-Bat. vom 23. Juli—4. August.
Funker-Kp. 3 vom 2.—14. Juli.

La France et notre neutralité

(Corr.) Dans le «Schweizer Soldat» du 18 janvier a paru un article intitulé «Frankreich und unsere Neutralität». Cet article fait mention d'un paragraphe pris dans un manuel de géographie de la «Kriegsschule zu St. Cyr»*), d'après lequel on pourrait facilement conclure qu'«actuellement» nos voisins de l'Ouest ne reculeraient pas devant une violation de notre neutralité si l'occupation de notre territoire était nécessaire pour le développement de certaines opérations militaires.

L'auteur de l'article cité ci-dessus a cherché sa documentation dans l'ouvrage du Lieut. Colonel Zu der Luth «Die Schweiz — ihre militärpolitische Lage vor und nach dem Weltkrieg» (Verlag Offene Worte Charlottenburg; page 59).

Dans ce livre on trouve certaines considérations concernant notre neutralité et les possibilités d'une violation de celle-ci. Pour appuyer sa thèse, le Lt. Col. Zu der Luth cite ce qu'on peut lire dans le manuel de géographie de l'«Ecole de guerre de St. Cyr», ainsi qu'un discours prononcé, il y a plus d'un siècle, à la Chambre des Députés par le Général français Sebastiani.

Nous ne parlerons pas de ce qu'a pu dire un politicien, même s'il a été général, à la fin des guerres napoléoniennes. C'est de l'histoire ancienne. Par contre les recherches faites dans les manuels de géographie de l'Ecole spéciale militaire de St. Cyr, parus depuis la guerre 1914/18, ont prouvé que ceux-ci ne contiennent aucune phrase pouvant faire croire un seul instant à une violation de notre neutralité et de notre territoire par des armées françaises.

En poussant encore plus loin nos recherches et en consultant les sources indiquées dans l'ouvrage du Lt. Col. Zu der Luth, nous avons trouvé dans une étude stratégique du Colonel-divisionnaire Rothpletz, intitulée «Das System der Landesbefestigung», parue en 1880, la phrase citée par le colonel autrichien Zu der Luth. Nous nous empressons de faire remarquer que le manuel

*) Un lecteur ayant quelque notion de l'organisation de l'armée française s'étonnera d'entendre parler aujourd'hui d'une «Kriegsschule von St. Cyr». Il existe à St. Cyr près de Versailles l'Ecole spéciale militaire, où sont instruits et éduqués les futurs officiers français d'infanterie, qui n'a aucun rapport avec l'Ecole supérieure de guerre de Paris, où sont formés les officiers d'état-major général, c'est-à-dire les officiers brevetés.

de géographie St. Cyr, où il serait parlé de notre neutralité, date de 1865. Il s'agit donc d'une documentation très ancienne et, si j'ose m'exprimer ainsi, « d'une source tarie depuis bien longtemps ».

Il est donc erroné de croire qu'il est « actuellement » dans les intentions de la France de faire fi des traités garantissant notre neutralité. Une Nation qui se respecte évitera de commettre une telle faute pouvant entacher son honneur.

Chaque état-major général a le droit et le devoir de faire des études stratégiques et on ne peut faire grief à un de nos voisins, quel qu'il soit, d'entreprendre des études dépassant même les frontières de son pays. Ces dernières années, différents journaux ont cru faire des révélations sensationnelles en parlant de soi-disants plans d'invasion de la Suisse par des armées étrangères. Ces révélations accueillies chez nous, et même dans nos hautes sphères militaires, avec le plus grand calme, cachaient peut-être des buts politiques ou autres qui ne nous concernaient pas directement.

Il est certes utile de rendre attentif notre peuple et nos soldats aux dangers que nous pouvons courir par le fait de notre situation géographique spéciale et même de notre neutralité. C'est aussi un devoir de chercher à convaincre ceux qui doutent de la nécessité qui existe, pour nous Suisses, d'avoir une armée forte et capable d'inspirer le respect comme aussi de donner confiance à nos voisins. Mais il est d'un autre côté inutile, pour ne pas dire déplacé, de prétendre à toute occasion qu'il faut nous méfier des puissances qui nous entourent et de vouloir leur prêter des intentions malveillantes à notre égard. En tous les cas, il n'est ni indiqué ni nécessaire de se référer à des discours prononcés du haut d'une tribune parlementaire ou à des livres d'histoire d'il y a un siècle. Les temps présents nous fournissent suffisamment de sujets pouvant servir de base à nos réflexions.

Les bonnes relations entre les peuples et les gouvernements sont basées sur la confiance mutuelle. Tous nos voisins, quels qu'ils soient, doivent être convaincus que notre peuple a la ferme volonté de défendre l'intégrité de son territoire et de faire respecter sa neutralité. Jaloux de notre indépendance, nous sommes prêts à faire tous les sacrifices qui nous sont demandés. Notre armée affirme avec force la conscience nationale et l'âme de la Suisse. Que cette armée soit forte tant au point de vue moral que matériel et nous éloignerons de notre frontière et de l'esprit des faibles ou des craintifs le spectre de l'envahisseur.

Problème d'actualité

Les brouillards artificiels et la défense antiaérienne

Les récentes expériences effectuées tout récemment à Linselles (Nord), à 6 kilomètres à l'ouest de Tourcoing, ont démontré que l'on sait aujourd'hui produire instantanément un brouillard opaque capable d'envelopper complètement et de dissimuler un objectif ou un point de repère à la vue des avions. Ainsi, avec une base d'émission de 125 mètres, en un quart d'heure un village fut rendu complètement invisible sur 5000 mètres de long et 1500 mètres de large. C'est grâce à l'action de l'oléum (dissolution d'anhydride sulfurique dans l'acide sulfurique) sur de la chaux que le résultat a pu être obtenu dans des conditions économiques et sans faire appel à des produits d'importation étrangère. L'organisation de la défense aérienne par l'émission de brouillards artificiels ne suppose plus qu'une mise au point d'appareils convenablement répartis, pouvant être, en cas d'alerte, automatiquement dé-

clenchés à distance. La chimie et l'électricité conjuguées permettront donc demain d'apporter au matériel défensif un nouvel élément de sécurité pour la défense aérienne du territoire.

De tous temps, les armées en présence ont cherché à dissimuler leurs mouvements à l'adversaire. Dans ce but, dès l'antiquité, elles ont tiré parti des nuages de fumée. C'est un stratagème connu. Charles XII de Suède y eut recours, en 1700, pour traverser la Düna, dont les passages étaient âprement défendus par les Saxons.

Jusqu'à ces dernières années, les troupes n'avaient qu'à se garantir des vues des observatoires terrestres; aussi exploitaient-elles à fond les vallonnements, les défilements. Aujourd'hui, elles doivent surtout se méfier des reconnaissances aériennes qui les survolent. Pendant la dernière guerre, le commandement s'est déjà préoccupé de ce problème. Il n'a pu parvenir à soustraire complètement les troupes aux vues aériennes.

La question se pose différemment de nos jours. D'une part, les possibilités de l'aviation ont fortement progressé depuis dix ans; d'autre part, on est amené, pour réaliser la « manœuvre », à effectuer de plus en plus rapidement de très gros mouvements de troupes. Il ne faut pas, à aucun prix, que l'ennemi puisse se rendre compte de ces transports, qu'ils s'exécutent sur les voies ferrées et sur les routes ou à travers champs. Tous ces mouvements, même ceux qui auront lieu loin en arrière du front, doivent lui être soustraits; sans quoi, ils le renseigneront plusieurs jours à l'avance sur la manœuvre qui est préparée.

Mais, dans une prochaine guerre, il ne suffira pas de masquer les unités ou leurs dépôts. Avec les progrès incessants de l'aviation, avec l'augmentation du rayon d'action des appareils qui croît avec rapidité, avec le poids de plus en plus considérable qu'ils enlèvent, les bombardements lointains, tant de jour que de nuit, deviendront fréquents. Ils constitueront même la règle. L'ennemi essaiera de détruire les centres vitaux, gares régulatrices, usines de guerre, grandes villes.

Se protéger contre ces attaques sera difficile. Certes, on multipliera les moyens de défense actifs: escadrilles de chasse de jour et de nuit, batteries de D.C.A. (défense contre avions) installées autour des points importants ou sur les routes probables de l'ennemi; batteries de projecteurs. On rendra plus sévères ou plus nombreux les moyens de défense passifs: extinction des lumières; barrages aériens constitués par des filets supportés par des ballons. Rien n'empêchera cependant un adversaire résolu de se glisser à travers tous ces obstacles et d'attaquer à la bombe l'objectif qui lui aura été assigné.

Pour arriver aux fins proposées, il faut masquer, en même temps, les objectifs et les grands repères du terrain en les noyant dans un brouillard tel que l'ennemi ne puisse les reconnaître. Cela nécessite la création de nuages ou de brouillards artificiellement produits, qu'on doit pouvoir facilement déclencher sur toutes les régions à soustraire à la vue des avions ennemis.

L'importance du procédé est donc aussi grande pour les besoins de l'intérieur que pour ceux de la zone des armées.

Au point de vue chimique, plusieurs séries de corps peuvent être utilisés pour produire des fumées persistantes. Celles employées jusqu'ici ont été:

Un mélange d'azotate de baryum, de soufre, de pulvérin (poudre à canon très fine), d'antimoine en poudre, de vernis de goudron. C'était la charge des anciens